

Pour un usage responsable, transparent et réglementé de ce que l'on désigne sous l'appellation « intelligence artificielle »

L'A*dS, association des auteurs et autrices de Suisse, demande que la soi-disant intelligence artificielle (IA) soit utilisée de façon responsable, transparente et obéisse à une réglementation, ce qui, à l'heure actuelle, impliquerait :

1. l'obligation d'identifier les textes, traductions, œuvres audio et vidéo générées grâce à l'IA ;
2. la publication des données qui ont servi à entraîner les systèmes d'IA ;
3. la participation des autrices et auteurs de textes aux revenus des logiciels d'écriture et de traduction, pour autant que l'utilisation de leurs œuvres soit autorisée.

L'A*dS s'engage, politiquement et socialement, pour que la propriété intellectuelle des autrices et auteurs ainsi que des traductrices et traducteurs soit protégée et pour que l'utilisation des œuvres soit dûment compensée et rémunérée. Si nécessaire, l'association professionnelle s'engage pour un renforcement des droits d'auteur. Ses exigences s'adressent aux institutions et aux personnes susceptibles d'influencer, en Suisse, les droits d'auteur et leur application.

État au 30 juin 2023